

**DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 25-2026
DU 27 AVRIL 2026**

Nombre de Conseillers :

En exercice 15

Présents 12

Votants 15

L'an deux mil vingt six

Le 27 avril 2026 à 19 H 00

Le Conseil Municipal de la Commune de PETIT-PALAIS ET CORNEMPS

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire

à la Mairie, sous la présidence de Mme Patricia RAICHINI, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 17/04/2026

ETAIENT PRESENTS : RAICHINI Patricia, VEYSSIERE Fabienne, HUCHET Pierrette, AUDOUIN Anne, BOUTIN Jean-François, DUMON Christelle, LEBAS Julie, TRANQUARD Jérôme, CHARDAC Jasmine, MARTIN Frédéric, de LONGCAMP Laurence, GUILLEN Angel

ETAIENT ABSENTS : REVIDON-AUDRY Patrice procuration à RAICHINI Patricia – BROUDICHOUX Serge procuration à VEYSSIERE Fabienne- BORDAS Christian procuration à AUDOUIN Anne.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur BOUTIN Jean-François a été désigné comme secrétaire de séance.

**OBJET : DELIBERATION 25-2026 VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES
LOCALES POUR 2026**

Madame le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.
En conséquence, Madame le Maire propose de maintenir les taux.

Le Conseil Municipal,

Vu les articles 1636B sexies à 1636B undecies et 1639A du Code Général des Impôts,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de maintenir les taux communaux pour l'année 2026 comme suit :

- Taxe Foncière Bâtie : 33,62%
- Taxe Foncière Non Bâtie : 42,48 %
- Taxe d'Habitation : 13,86 %

CHARGE Madame le Maire

- De notifier cette décision au services préfectoraux
- De transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus et ont signé le Maire et le Secrétaire de séance.

Le Maire

Patricia RAICHINI

Le secrétaire de séance

Jean-François BOUTIN

Acte rendu exécutoire

Le : 30 avril 2026

Publié ou Notifié

Le : 30 avril 2026